

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Étienne, vendredi 16 avril 2021

VACCINATION DES PROFESSIONNELS PRIORITAIRES DANS LA LOIRE DES CRÉNEAUX DE VACCINATION OUVERTS DÈS CE WEEK-END AUX PROFESSIONNELS DE PLUS DE 55 ANS CONSIDÉRÉS COMME PLUS EXPOSÉS AU VIRUS DE LA COVID-19

La campagne vaccinale contre la COVID-19 a d'ores et déjà permis de protéger près de 1,4 million de personnes en Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier les plus à risque de développer des formes graves de la maladie et dans la Loire, ce sont près de 139 380 personnes qui ont d'ores et déjà reçu une première dose de vaccin et 49 300 qui ont reçu les deux doses.

Afin de poursuivre l'accélération, le Gouvernement a ouvert depuis le début de la semaine la vaccination en ville aux personnes âgées de plus de 55 ans, avec ou sans facteurs de comorbidités et en centre de vaccination pour toutes les personnes âgées de 60 et plus.

Afin de faciliter la vaccination de certains professionnels de plus de 55 ans considérés comme plus exposés au virus, des créneaux de vaccination vont leur être proposés dès ce samedi 17 et dimanche 18 avril. Cette vaccination sera réalisée avec le vaccin AstraZeneca

Les professionnels éligibles à ce dispositif, lorsqu'ils ont plus de 55 ans, sont :

- les professeurs des écoles, collèges et lycées ; les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ; les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ;
- les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ; les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les policiers nationaux et municipaux ; les gendarmes et les surveillants pénitentiaires.

Dans la Loire, ces professionnels seront accueillis à la **salle Omnisports – 31 rue Raymond Sommet à SAINT-ÉTIENNE**, de 9h à 18h :

- Sans rendez-vous le samedi 17 et le dimanche 18 avril,
- Sur rendez-vous à compter du 19 avril.

La prise de rendez-vous s'effectue via le lien internet suivant :

<https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/saint-etienne/centre-de-vaccination-covid-19-vaccination-de-saint-etienne-reserve-aux-enseignants-forces-de-l-ordre-et-pompier>

Les professionnels doivent se munir d'un justificatif d'éligibilité : carte professionnelle (pour les fonctionnaires notamment), déclaration sur l'honneur et bulletin de salaire pour les salariés.

Parallèlement, ces professionnels pourront bien entendu aussi continuer, dans le cadre du droit commun, à se faire vacciner en ville, grâce à la mobilisation des médecins et des pharmaciens.

Contacts presse

Préfecture de la Loire
Service presse : 06 12 58 25 04
communication@loire.pref.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr